



# SNUDI-FO

## Syndicat du Val-de-Marne

### Communiqué du Bureau Départemental du SNUDI-FO 94

Le Président de la République a donc annoncé mercredi 31 mars au soir :

- la fermeture des écoles à compter du 2 avril au soir ;
- la semaine du 6 avril (soit 3 jours les 6, 8 et 9) : enseignement à distance et accueil des enfants de soignants et des professions prioritaires par des enseignants volontaires dans les écoles ;
- 2 semaines de congés à partir du 12 avril (soit un décalage d'une semaine de la date prévue des vacances qui devaient commencer le 17 avril) ;
- une reprise des cours en présentiel la semaine du 26 avril pour les écoles primaires alors que les collèges et lycées restent en enseignement à distance.

Depuis un an, le SNUDI-FO revendique avec les collègues que des mesures exceptionnelles soient prises pour l'école : plan d'urgence de recrutement de personnels pour remplacer les personnels absents et alléger les effectifs en maintenant l'ensemble des heures de classes, des matériels de protection adaptés (masques chirurgicaux et FFP2, gel), des campagnes de tests gratuits, une campagne de vaccination accélérée pour les collègues qui le souhaitent.

Mais, depuis un an, le gouvernement qui a débloqué 600 milliards d'euros pour les entreprises qui continuent de licencier, n'a pas dépensé un centime pour l'école, tout comme pour les hôpitaux d'ailleurs. Ce choix fait par le gouvernement a conduit au chaos que nous avons connu ces derniers temps dans les écoles ainsi qu'à la situation impossible dans les services de réanimation.

**Les enseignants et les AESH n'ont pas à faire les frais de l'incurie de ce gouvernement et du Ministre Blanquer qui porte l'entière responsabilité du désastre actuel !**

**Au sujet du « distanciel », pour la semaine du 6 avril**, le SNUDI-FO 94 rappelle que seuls deux textes réglementaires, le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 et l'arrêté ministériel du 6 avril 2018, fixent les modalités et les conditions de mises en œuvre du télétravail dans la Fonction publique. **L'article 2 de cet arrêté exclut du télétravail les activités qui nécessitent « d'assurer un accueil ou une présence physique dans les locaux de l'administration auprès de tiers (agents, usagers, élèves, étudiants, apprentis, stagiaires...) », c'est-à-dire l'enseignement à des élèves.** Ce que certains appellent « l'enseignement à distance », voire « télétravail » n'est pas de l'enseignement mais de la « continuité pédagogique » dont l'objectif reconnu par le Ministre lui-même est le simple maintien d'un lien avec l'institution scolaire. D'ailleurs cette « continuité pédagogique » n'a fait l'objet d'aucun texte réglementaire et ne saurait être soumise à aucun contrôle de la hiérarchie. Il est donc tout à fait possible et recommandé de donner aux élèves ou à leurs parents, vendredi 2 au soir, sous format papier, les exercices et activités proposés. **Une IEN résume d'ailleurs « la période est de 3 jours : faire simple et efficace. »**

**Au sujet de l'accueil des enfants des professions prioritaires pour la semaine du 6 avril**, les IEN qui pensaient avoir des informations fiables lors du conseil d'IEN du 1<sup>er</sup> avril après-midi en ont été pour leurs frais. Il n'existe toujours pas de circulaire définissant les professions prioritaires et il n'est donc pas possible de procéder à un recensement des enfants concernés en l'absence d'un texte réglementaire, mais il faudrait néanmoins que les directeurs effectuent ce recensement (sur des critères inconnus !). Encore une fois l'incurie ministérielle conduit au chaos à la désorganisation

et accroît la charge de travail des personnels<sup>1</sup> ! **Pour ce qui est de la présence des enseignants et des AESH dans ces accueils, ce ne sont que des personnels volontaires.** Le SNUDI-FO rappelle que personne ne peut être contraint d'être présent (enseignant comme AESH) pour cet accueil qui n'est d'ailleurs pas défini comme une activité d'enseignement.

**Possibilité offerte aux Français de partir ce week-end pour se confiner dans le lieu de leur choix.**

Le Président de la République a annoncé mercredi qu'une possibilité est offerte aux Français de partir ce week-end, jusqu'au 5 avril inclus, pour se confiner dans une autre région. De nombreux collègues sont scandalisés, à juste titre, que rien n'ait été précisé concernant la possibilité de se confiner dans le lieu de leur choix pour les personnels qui se seront portés volontaires pour l'accueil des enfants de soignants, une fois leur semaine de volontariat effectuée. **Pour le SNUDI-FO 94, au vu de l'engagement des collègues, une justice de traitement en cette période difficile s'impose.**

**Le SNUDI FO 94 va intervenir auprès de la DSDEN pour demander qu'une attestation employeur spéciale soit fournie aux personnels concernés afin qu'ils puissent partir, s'ils le souhaitent, après avoir participé à l'accueil des enfants des professions prioritaires.**

**Pour le SNUDI-FO 94, sans mise en œuvre du plan d'urgence dès maintenant, en particulier en procédant à de nombreux recrutements, il est à craindre qu'à la reprise des cours le 26 avril, la situation soit toujours aussi désastreuse !**

**Pour éviter un véritable sacrifice de la jeunesse, de l'Ecole et de ses personnels, le SNUDI-FO 94 exige en urgence :**

- Plan d'urgence de recrutement massif et immédiat d'enseignants pour assurer le remplacement des personnels malades ou en ASA, l'allègement significatif des effectifs des classes, avec le maintien de la totalité des heures d'enseignement dues aux élèves, notamment par le recrutement de tous les candidats inscrits sur les listes complémentaires et la prolongation jusqu'à la fin de l'année et la titularisation des contrats de tous les enseignants contractuels recrutés ;
- Fourniture, a minima, de masques chirurgicaux de type II R (résistants aux éclaboussures) à raison de 3 masques par jour, à tous les enseignants et AESH du département, et de masques FFP2, les seuls reconnus par le Code du travail, pour tous les personnels en activité qui le souhaitent ;
- Fourniture dans les écoles de masques pédiatriques jetables, de gel et de lingettes virucides en nombre suffisant ;
- Vaccination immédiate de tous les enseignants volontaires ;
- Entretien et désinfection des locaux donc plan d'urgence de recrutement de personnels territoriaux supplémentaires
- Arrêt des observations en classe organisées dans le cadre « des constellations » et affectation des TR Formation continue sur les remplacements d'enseignants absents ;
- Réquisition de locaux partout où il y a besoin de salles pour alléger ou dédoubler tout en maintenant toutes les heures de classe pour tous les élèves ;
- Tests gratuits systématiques dans tous les établissements scolaires, sur temps de travail, pour tous, élèves comme enseignants et agents territoriaux, pris en charge totalement par des personnels de santé qualifiés (aussi bien le travail administratif de recensement que les tests eux-mêmes)
- Recrutement immédiat d'infirmières et de médecins de l'Éducation nationale fonctionnaires d'Etat.

**Le bureau départemental du SNUDI-FO 94 appelle tous les collègues (enseignants et AESH) à participer à la manifestation au ministère pour exiger l'abandon des PIAL, un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH.**

**Rendez-vous jeudi 8 avril à 13H RER Luxembourg (place Edmond Rostand).**

Créteil le 1<sup>er</sup> avril 2021 à 20h

<sup>1</sup> Rappelons qu'en pleine augmentation du nombre de contaminations, dans la mise à jour de la FAQ du 21 mars 2021, le Ministre Blanquer allégeait le protocole sanitaire des écoles et autorisait la reprise des activités EPS en intérieur, la danse et les activités aquatiques, contraignant de fait les IEN et les équipes de circonscription à mettre en place en urgence des protocoles pour emmener les élèves à la piscine. Le 26 mars, une nouvelle version de la FAQ maintenait la piscine tout en annonçant la fermeture de la classe au premier cas positif en élémentaire. Le 31 mars, le Président Macron annonce la fermeture des écoles...